

**ASSOCIATION
« CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES
FEMMES ET DES FAMILLES DE LA MEUSE »**

7, Rue Alexis Carrel

55100 VERDUN

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Christophe PETITJEAN

**Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de NANCY**

**29 Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

CHRISTOPHE PETITJEAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔME
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

TEL : 03 29 79 04 42
FAX : 03 29 76 37 17

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

ASSOCIATION
CENTRE D'INFORMATION SUR LES
DROITS DE LA FEMME ET DES FAMILLES DE LA MEUSE

7, Rue Alexis CARREL

55100 VERDUN

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2011** sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DE LA FEMME ET DES FAMILLES DE LA MEUSE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance l'élément suivant :

L'activité de votre association est financée par des subventions en provenance de plusieurs organismes. Ces subventions sont adossées à des conventions signées entre l'association et chaque financeur.

C'est pourquoi un de mes principaux axes de contrôle a consisté à recouper par sondages la cohérence entre les montants figurant dans les conventions avec ceux inscrits en comptabilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

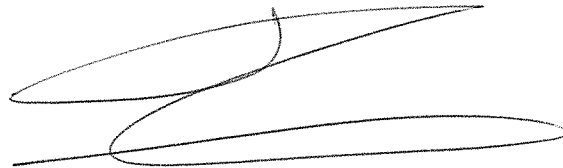
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à BAR LE DUC,
Le 6 juin 2012



Christophe PETITJEAN
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 236,78	1 174,94	61,84	474,10
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	32 702,92	27 558,70	5 144,22	4 669,98
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	38,11		38,11	38,11
ACTIF IMMOBILISE TOTAL	33 977,81	28 733,64	5 244,17	5 182,19
Stocks				
Créances				
Autres créances	54 631,27		54 631,27	57 646,88
Divers				
Disponibilités	115 090,31		115 090,31	101 393,50
ACTIF CIRCULANT TOTAL	169 721,58		169 721,58	159 040,38
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
TOTAL DE L'ACTIF	203 699,39	28 733,64	174 965,75	164 222,57



Bilan

	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 111,72	4 111,72
Réserves réglementées	87 937,60	87 937,60
Autres réserves	8 000,00	8 000,00
Report à nouveau	8 831,24	-5 463,61
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 938,48	14 294,85
FONDS PROPRES	111 819,04	108 880,56
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 314,93	1 823,11
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS TOTAL I	1 314,93	1 823,11
Provisions pour charges	9 692,00	8 465,00
TOTAL II	9 692,00	8 465,00
Fonds dédiés sur subventions	1 300,00	
TOTAL III	1 300,00	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fiscales et sociales	43 305,34	39 461,26
Autres dettes	7 534,44	5 592,64
DETTES TOTAL	50 839,78	45 053,90
TOTAL DU PASSIF	174 965,75	164 222,57



Compte de Fonctionnement

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
Produits des prestations	8 541,34	2,93	8 804,63	3,09	-263,29	-2,99
Etat	161 339,63	55,44	163 204,00	57,36	-1 864,37	-1,14
Région	33 500,33	11,51	27 871,40	9,79	5 628,93	20,20
Département	4 000,00	1,37			4 000,00	
Communes/CODECOM/CUCS	32 011,63	11,00	37 488,55	13,17	-5 476,92	-14,61
Autres organismes	51 423,78	17,67	47 030,07	16,53	4 393,71	9,34
Autres produits de gestion courantes	6 051,18	2,08	5 978,68	2,10	72,50	1,21
Reprise de prov. et transf.de charges	-22,57	-0,01			-22,57	
Total produits fonction	296 845,32	102,00	290 377,33	102,05	6 467,99	2,23
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Rémunérations du personnel	181 011,48	62,20	170 060,16	59,76	10 951,32	6,44
Charges sociales et fiscales	46 701,47	16,05	39 128,14	13,75	7 573,33	19,36
Honoraires	7 150,98	2,46	5 668,81	1,99	1 482,17	26,15
Consommations	6 513,29	2,24	5 879,79	2,07	633,50	10,77
Services extérieurs	19 849,04	6,82	26 720,99	9,39	-6 871,95	-25,72
Autres services extérieurs	30 264,20	10,40	26 246,44	9,22	4 017,76	15,31
Redevance			102,64	0,04	-102,64	-100,00
Dot. Amortiss. et provisions	3 800,11	1,31	4 390,17	1,54	-590,06	-13,44
Total charges fonction.	295 290,57	101,47	278 197,14	97,77	17 093,43	6,14
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 554,75	0,53	12 180,19	4,28	-10 625,44	-87,24
Produits financiers	1 977,63	0,68	1 360,13	0,48	617,50	45,40
Résultat financier	1 977,63	0,68	1 360,13	0,48	617,50	45,40
RESULTAT COURANT	3 532,38	1,21	13 540,32	4,76	-10 007,94	-73,91
Produits exceptionnels	783,82	0,27	920,53	0,32	-136,71	-14,85
Charges exceptionnelles	77,72	0,03	166,00	0,06	-88,28	-53,18
Résultat exceptionnel	706,10	0,24	754,53	0,27	-48,43	-6,42
SOLDE INTERMEDIAIRE	4 238,48	1,46	14 294,85	5,02	-10 056,37	-70,35
Engagements à réaliser sur res	1 300,00	0,45			1 300,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 938,48	1,01	14 294,85	5,02	-11 356,37	-79,44



COMPTES ANNUELS

2011

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Annexe

igec meuse



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :
CIDFF MEUSE ASSOCIATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011, dont le total est de 174 966 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 2 938 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/02/2012 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2011 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.





Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Rémunérations versées aux dirigeants (Loi 2006 - 586 du 23/05/2006 art.20)

Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'Association ainsi que leurs avantages en nature ne sont pas indiqués car ils feraient état de données individualisées.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 237			1 237
Immobilisations incorporelles	1 237			1 237
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements aménagements divers	2 611			2 611
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 457	2 635		30 092
Immobilisations corporelles	30 068	2 635		32 703
- Participations évaluées par mise en - Prêts et autres immobilisations financières	38			38
Immobilisations financières	38			38
ACTIF IMMOBILISE	31 343	2 635		33 978

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 635		2 635
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 635		2 635
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				



Notes sur le bilan

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	763	412		1 175
Immobilisations incorporelles	763	412		1 175
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 046	392		1 437
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 352	1 769		26 121
Immobilisations corporelles	25 398	2 161		27 559
ACTIF IMMOBILISE	26 161	2 573		28 734



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 54 669 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	38		38
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	54 631	54 631	
Charges constatées d'avance			
Total	54 669	54 631	38
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 978
Total	1 978



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	8 465	1 227			9 692
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		1 300			1 300
Total	8 465	2 527			10 992
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 527			
Financières					
Exceptionnelles		1 300			



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 50 840 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	43 305	43 305		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 534	7 534		
Produits constatés d'avance				
Total	50 840	50 840		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
CONGES A PAYER	14 860
PROV CHARGES S/CONGES PAYES	3 710
ETAT CHARGES A PAYER	9 568
DIVERS CHARGES A PAYER	7 534
Total	35 672



 **Notes sur le compte de résultat****Charges et produits d'exploitation et financiers**

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 2 197 euros



RAPPORT SPECIAL

CHRISTOPHE PETITJEAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔME
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

TEL : 03 29 79 04 42
FAX : 03 29 76 37 17

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

ASSOCIATION
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS
DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA MEUSE

7, rue Alexis Carrel

55100 VERDUN

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

P

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

PREMIÈRE CONVENTION

Personne concernée :

Madame ARONDEL Anne Laure membre du Conseil d'Administration du CIDFF MEUSE et Vice Présidente de la CODECOM de COMMERCY.

Nature et objet :

Participation de la CODECOM de COMMERCY à la mise en place et au fonctionnement des permanences du CIDFF MEUSE sous la forme de subvention de mise à disposition d'un bureau.

Modalités :

La CODECOM de COMMERCY a versé à ce titre une subvention de 3.794,70 € et a mis à disposition du CIDFF MEUSE un bureau à raison de deux demies journées par mois sur l'exercice 2011.

DEUXIÈME CONVENTION

Personne concernée :

Madame GOEDER Mireille membre du Conseil d'Administration du CIDFF MEUSE et Vice Présidente de la CODECOM de BAR LE DUC.

Nature et objet :

Participation de la CODECOM de BAR LE DUC à la mise en place et au fonctionnement des permanences du CIDFF MEUSE sous la forme de subvention de mise à disposition d'un bureau.

Modalités :

La CODECOM de BAR LE DUC a versé à ce titre une subvention de 5.000 € et a mis à disposition du CIDFF MEUSE un bureau à raison de six journées par mois sur l'exercice 2011.

CP

TROISIÈME CONVENTION

Personne concernée :

Monsieur MARTIN Stéphane membre du Conseil d'Administration du CIDFF MEUSE et Maire de GONDRECOURT LE CHATEAU.

Nature et objet :

Participation de la commune de GONDRECOURT LE CHATEAU à la mise en place et au fonctionnement des permanences du CIDFF sous la forme de subvention de mise à disposition d'un bureau.

Modalités :

La commune de GONDRECOURT LE CHATEAU a versé à ce titre une subvention de 414 € et a mis à disposition du CIDFF un bureau à raison d'une demie journée par mois sur l'exercice 2011.

QUATRIÈME CONVENTION

Personne concernée :

Madame DELAUNAY Matilde déléguée départementale aux droits de la femme siégeant au Conseil d'Administration du CIDFF MEUSE en tant que membre de droit.

Nature et objet :

Plusieurs conventions lient le CIDFF MEUSE et la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de Lorraine et ont pour objet de financer des actions ciblées.

Modalités :

Les actions financées par la D.R.D.F.E. au titre de l'exercice 2011 sont les suivantes :

- « Accès des femmes à l'information sur leurs droits dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial »
- et « trajectoires de femmes ».....24.458 €

- « Trajectoires de femmes : Service Emploi »9.712 €
- « Blessures A VIF »9.500 €
- « Passer'Elles » : ateliers collectifs de mobilisation vers l'insertion professionnelle sur les territoires de VERDUN et CLERMONT EN ARGONNE »4.000 €
- « Anticiper une reprise d'activité ou comment gérer vie familiale et vie professionnelle » : sur les territoires de VERDUN, BAR LE DUC, COMMERCY et STENAY2.000 €
- « Prospection en entreprise : Pour un accompagnement économique du projet professionnel des femmes »2.000 €

CINQUIÈME CONVENTION

Personnes concernées :

Messieurs BADORC Yves et LECLAIR Yves respectivement procureur du Tribunal de Grande Instance de VERDUN et de BAR LE DUC siégeant au Conseil d'Administration du CIDFF en tant que membre de droit.

Nature et objet :

Plusieurs conventions lient le CIDFF et la Cour d'Appel de NANCY.

Modalités :

- Service de médiation familiale.....3.370 €
- Aide aux victimes.....27.500 €

Fait à BAR LE DUC
Le 6 juin 2012



Christophe PETITJEAN
Commissaire aux Comptes

